

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS136

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 2 BIS

Substituer aux mots :

« un rapport au Parlement, avant le 1^{er} janvier 2015, visant à étudier l'opportunité de ramener l'âge de départ à »,

les mots :

« au Parlement, avant le 1er janvier 2015, un rapport étudiant l'opportunité de ramener l'âge donnant droit à une retraite à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel